

LA MIXITÉ SOCIALE PAR-DELÀ LE CONSENSUS

Présupposés et critique d'un concept clé

Synthèse du webinaire « Quoi de neuf docteur ? »

À partir de l'intervention d'Hadrien Herrault,
chercheur en aménagement de l'espace et urbanisme

atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

QUOI
DE NEUF
DOCTEUR ?

FÉVRIER 2022

LA MIXITÉ SOCIALE PAR-DELÀ LE CONSENSUS

Présupposés et critique d'un concept clé

QUOI DE NEUF DOCTEUR ? : UN DIALOGUE AVEC LA JEUNE RECHERCHE

Informier et alimenter le débat autour des questions urbaines et territoriales est une des missions de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU). Dans cette perspective, l'ATU a lancé en 2021 un cycle de webinaires « Quoi de neuf docteur ? » pour mettre en lumière les travaux de jeunes chercheurs qui analysent les ressorts du développement local, explorent les nouveaux enjeux ou encore renouvellent les méthodes et outils à la disposition des décideurs. Ces webinaires ouverts à tous sont l'occasion de relier des mondes qui se méconnaissent parfois : chercheurs, acteurs politiques, socio-économiques, associatifs, techniciens des collectivités locales ou de l'État, etc. Le territoire et ses acteurs faisant l'objet d'études dans de très nombreuses disciplines, une variété de points de vue est proposée.

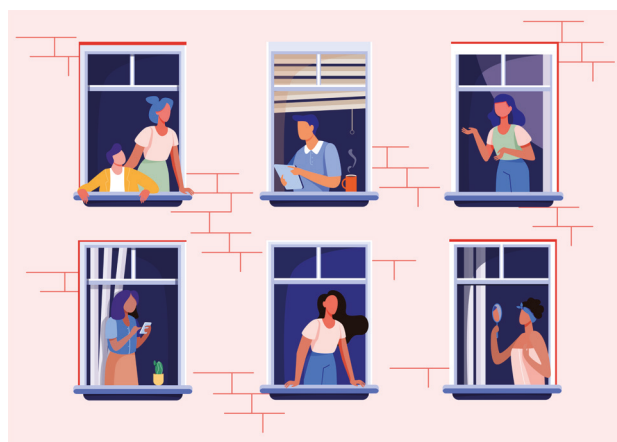
Le webinar du 19 octobre 2021 s'est intéressé à la mixité sociale, mot d'ordre au cœur des politiques publiques. Hadrien Herrault, docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, nous en a précisé les contours et livré une analyse critique à partir de l'examen du cas de l'Irlande du Nord. Nous en proposons une synthèse inspirée de son intervention et de la discussion avec le public.

MIXITÉ SOCIALE :

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

La mixité sociale est aujourd'hui un objectif au centre des politiques publiques et prend des formes variées : mixité des régimes d'occupation, mixité dans l'attribution des logements sociaux, mixité scolaire, etc. Cette catégorie d'action publique n'est pas seulement mobilisée en France, elle l'est également dans une grande partie des pays d'Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord ou encore en Australie. Peu importe le contexte, le présupposé reste le même : la proximité spatiale entre groupes sociaux est présentée par les pouvoirs publics comme une solution à la distance sociale. Ce présupposé trouve sa justification dans la théorie des effets de quartier qui réalise un lien entre composition sociale d'un quartier et trajectoires sociales de ses résidents. Cette théorie avance que la concentration spatiale de la pauvreté serait un facteur expliquant les difficultés sociales rencontrées par des habitants. À l'inverse, une présence de classes moyennes exercerait un effet bénéfique pour les groupes défavorisés dans leur accès à l'emploi et à l'éducation (entre autres).

“ La proximité spatiale entre groupes sociaux est présentée par les pouvoirs publics comme une solution à la distance sociale. ”



MIXITÉ ET MAINTIEN DE LA DISTANCE SOCIALE

Pourtant, dès 1970, Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire montrent que la cohabitation de différents groupes sociaux ne réduit pas systématiquement la distance sociale. Ils ont enquêté sur l'arrivée de ménages dans des grands ensembles dont les habitants appartenaient à différentes classes sociales (ouvriers et cadres). Les deux sociologues expliquent que l'expérience de la mixité n'efface pas la division et les conflits de classe. Elle agit même, selon eux, comme une « sorte de révélateur » de ces divisions entre groupes aux contraintes économiques distinctes. Les ouvriers et les cadres ne partagent pas le même rapport au voisinage et les mêmes représentations du grand ensemble : les plus aisés voient le grand ensemble comme une solution résidentielle de court terme, les plus défavorisés comme une solution résidentielle pérenne à leurs difficultés d'accès à un logement.

“ La cohabitation de différents groupes sociaux ne réduit pas systématiquement la distance sociale. ”

Ces visions différentes s'expliquent par les possibilités objectives de quitter les grands ensembles et des positions sociales distinctes, pour les plus aisés le grand ensemble étant une simple étape avant l'accession à la propriété. La recension de la littérature de David Manley *et al.* (2012) met au jour un manque de preuves empiriques et la faiblesse conceptuelle de la théorie des effets de quartiers : rien ne prouve qu'il existe un lien de causalité entre mixité sociale et mobilité sociale pour les classes populaires. C'est un faux semblant qui présuppose que les relations sociales pourraient être transformées en faisant se rencontrer des individus de différents groupes sociaux, sans même qu'il soit nécessaire de s'attaquer aux structures des inégalités (chômage de masse et précarisation croissante par exemple).

MIXITÉ ET REPRÉSENTATION NÉGATIVE DES QUARTIERS POPULAIRES

D'autres travaux se sont concentrés sur le présupposé actuel des politiques publiques de mixité sociale en France ou au Royaume-Uni où il est communément admis que les quartiers défavorisés peuvent être transformés en diluant les concentrations spatiales de pauvreté. Ce présupposé promeut implicitement un monde social fondé sur le « modèle » des classes moyennes ; ces dernières, par leur proximité, pourraient supposément « aider » les classes populaires, entraînant ce que la chercheuse Lydie Launay (2010) nomme de façon critique, quand elle étudie les politiques de mixité à Londres et à Paris, une volonté de « retour à la 'norme' des quartiers populaires ». Le « modèle » des classes moyennes implique ainsi une forme de disqualification des quartiers populaires et de leurs habitants. Les classes populaires ne seraient pas capables de vivre ensemble sans avoir des comportements perçus comme « déviants ». À l'inverse, les classes moyennes auraient la capacité d'« éduquer » les classes populaires en diffusant leurs normes qui seraient en adéquation avec les « bons » comportements. Le « modèle » des classes moyennes découlant de la théorie des effets de quartier pourrait ainsi produire, selon le chercheur britannique Tom Slater (2013), une forme de stigmatisation des classes populaires, en leur attribuant des comportements négatifs et homogénéisants.

“ Le « modèle » des classes moyennes implique une forme de disqualification des quartiers populaires et de leurs habitants. ”

SÉGRÉGATION ET FOCALISATION SUR LES SEULS QUARTIERS POPULAIRES

La ségrégation est souvent pensée comme un problème venant uniquement des quartiers défavorisés et non des quartiers où se concentrent les richesses. Ce sont les quartiers composés de logements sociaux qui sont communément considérés dans l'action publique comme problématiques. À l'inverse, les regroupements d'individus de classes moyennes et supérieures sont eux couramment considérés comme « normaux », voire valorisés ce qui traduit une différence de regard sur l'ensemble des quartiers. Pourtant, en Ile-de-France, selon le travail d'Edmond Préteceille (2006), ce sont les quartiers les plus favorisés qui sont les plus homogènes en matière de revenus et ségrégués en matière de classes sociales.

“ La ségrégation est souvent pensée comme un problème venant uniquement des quartiers défavorisés et non des quartiers où se concentrent les richesses. ”

La focalisation sur les seuls quartiers populaires ne permet pas d'analyser la ségrégation comme le résultat d'un processus relationnel venant d'une répartition inégale de richesses entre territoires. Cette focalisation renforce également un regard négatif sur les quartiers populaires qui semble occulter leurs ressources propres. Habiter avec ses pairs peut contribuer à maintenir des liens de voisinage avec des personnes partageant les mêmes difficultés sociales et favoriser la création de services et commerces adaptés à de faibles revenus. Dans une perspective positive, les quartiers populaires sont dotés de ressources propres. Ayant mené une enquête dans des quartiers pauvres en France et aux États-Unis, la chercheuse Sylvie Fol (2010) montre en quoi un quartier peut être un « lieu de ressources », notamment familiales et amicales, et « source d'attachement au territoire ».



“ Les quartiers populaires sont dotés de ressources propres. ”

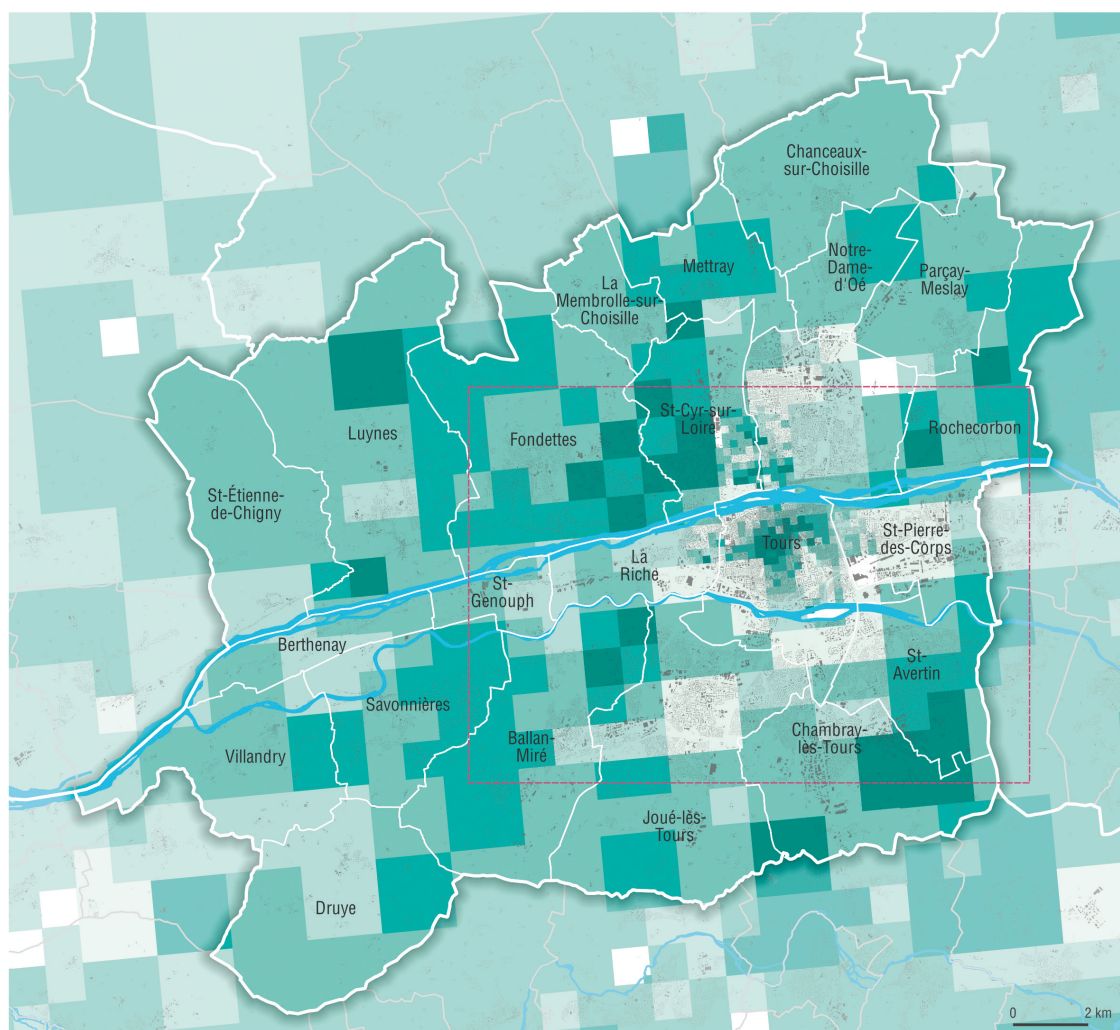
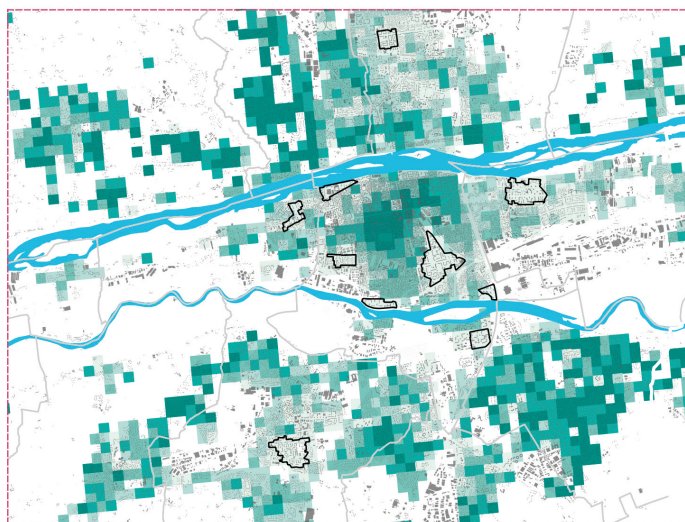
Ces constats semblent ainsi questionner l'idée que les ménages pauvres souhaiteraient forcément vivre à proximité de ménages plus aisés. Il s'agirait de prendre davantage en compte les souhaits résidentiels des principaux concernés lors de l'imposition de démolition/reconstruction ou de seuils dans l'attribution de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en France. Le réseau RECI (2020) s'interrogeait, par exemple, sur l'objectif récent « de limitation du nombre de ménages du 1er quartile » lors de l'attribution des logements sociaux dans les QPV et les possibles risques que cette limitation entraîne sur l'accès au parc de logements sociaux pour les plus défavorisés.



NIVEAU DE VIE DANS LA MÉTROPOLÉ DE TOURS

Niveau de vie en euros par unité
de consommation par an

- Plus de 29 000 €
- Entre 26 000 € et 29 000 €
- Entre 23 000 € et 26 000 €
- Entre 20 000 € et 23 000 €
- Moins de 20 000 €
- Quartier prioritaire



Sources : IGN, BD Admin Express - BD Topo ; CGET, périmètre des quartiers prioritaires (décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014) ; Insee, FiloSoFi, 2016.

TRAITEMENT DES CAUSES DES INÉGALITÉS PLUTÔT QUE DES SYMPTÔMES

Les politiques de mixité sociale en France tendent à se focaliser sur le traitement des symptômes des inégalités et des discriminations, c'est-à-dire la concentration spatiale de la pauvreté et des minorités ethniques, et proposent des interventions dans l'espace urbain pour les rendre moins visibles. Les nombreuses opérations de démolition-reconstruction dans les quartiers prioritaires de la ville en sont l'illustration. Sylvie Tissot (2007) a retracé la genèse de la politique de la ville, en ayant notamment mené des entretiens avec un « réseau de réformateurs » composé de hauts fonctionnaires, de sociologues et de statisticiens.

“ Les nombreuses opérations de démolition-reconstruction dans les quartiers prioritaires de la ville en sont l'illustration. ”

Ces réformateurs ont participé à un remplacement du discours basé sur l'égalité et la redistribution par celui sur l'exclusion et la mixité sociale. Ces transformations ont principalement eu lieu, selon elle, quand les « quartiers » et leurs habitants ont été érigés en problème public dans les champs médiatique et politique, notamment à la suite de l'émeute de Vaulx-en-Velin de 1990. L'action publique a participé à stigmatiser les quartiers d'habitat social en construisant un vocabulaire commun qui s'est diffusé : les quartiers populaires ont été qualifiés de « ghettos » ou de « quartiers sensibles », laissant penser que le problème serait les quartiers en eux-mêmes et non les difficultés sociales rencontrées par les habitants. Le recours quasi systématique à la démolition-reconstruction en a découlé.



FAVORISER UNE MIXITÉ ENDOGÈNE

Le concept de mixité pourrait être précisé en différenciant la mixité endogène et la mixité exogène comme le décrit le chercheur Thomas Kirszbaum (2008). Les politiques publiques ont pensé principalement la mixité sociale comme exogène en créant des logements et des services pour attirer des personnes plus aisées dans les quartiers populaires. À l'inverse, promouvoir des politiques de mixité sociale endogène permettrait d'agir moins sur la répartition spatiale de la population mais davantage au niveau des mécanismes structurels des inégalités comme, par exemple, avec la redistribution économique de richesses, des politiques éducatives, de formation et d'emploi, celles en lien avec la répartition plus égalitaire des équipements et des services publics sur les territoires. La mixité endogène consiste à prendre des mesures structurelles pouvant entraîner une mobilité ascendante dans les quartiers populaires. Plus largement, il s'agit de se demander si la priorisation du problème de la concentration spatiale de la pauvreté pourrait occulter des problèmes plus structurels comme le manque actuel de logements sociaux accessibles pour les plus défavorisés, problème pointé de nouveau par le rapport de la fondation Abbé Pierre (2022).

“ Promouvoir des politiques de mixité sociale endogène permettrait d'agir moins sur la répartition spatiale de la population mais davantage au niveau des mécanismes structurels des inégalités. ”

	Taux de pauvreté* en 2019	Loyer au m² d'un T3 dans le parc social en €	Part de logements sociaux dans le parc de logements
Bléré Val de Cher	7,3%	4,8	6,0%
Castelrenaudais	10,2%	4,1	12,6%
Chinon, Vienne et Loire	12,1%	4,6	13,2%
Gâtine et Choisisles - Pays de Racan	7,2%	4,6	5,7%
Loches Sud Touraine	12,6%	4,5	8,8%
Touraine Ouest Val de Loire	11,1%	4,5	10,3%
Touraine Val de Vienne	13,1%	4,7	8,5%
Touraine Vallée de l'Indre	6,4%	5,5	7,7%
Touraine-Est Vallées	6,7%	5,8	10,0%
Tours Métropole Val de Loire	15,9%	5,3	22,6%
Val d'Amboise	10,6%	4,5	16,4%

Sources : Insee-RP2018 ; RPLS2020 ; Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019.

*Note méthodologique : * Le seuil de pauvreté est calculé en fonction de la distribution des niveaux de vie de la population de France métropolitaine. Un seuil à 60 % du niveau de vie médian est généralement retenu en France ainsi qu'au sein des pays de l'Union européenne. Ainsi, en 2019, avec un seuil de pauvreté à 60 % à 1 102 euros pour une personne vivant seule, un couple sans enfant dont le revenu disponible est inférieur à 1 653 euros est considéré comme pauvre. Pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans, le revenu correspondant est de 2 314 euros. Extrait de « L'essentiel sur... la pauvreté » sur insee.fr.*

LUMIÈRE SUR...HADRIEN HERRAULT

La thèse d'Hadrien Herrault, soutenue en 2020, s'intitule « Savoirs théoriques et genèse des prescriptions en aménagement-urbanisme. L'invention de "l'espace partagé" en Irlande du Nord ». Il est aujourd'hui membre associé de l'UMR CITERES et enseigne au département aménagement et environnement de Polytech Tours. Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, ses recherches portent sur les politiques du logement social, les inégalités socio-spatiales et les théories de l'urbanisme.

L'« espace partagé » à l'encontre du droit au logement en Irlande du Nord ?

Durant sa thèse, Hadrien Herrault a réalisé une enquête en Irlande du Nord sur les politiques du logement visant la réconciliation développées depuis l'accord de paix de 1998. Il est revenu durant le webinaire sur un des résultats de sa thèse, les contradictions entre la mixité sociale promue dans ces politiques et le droit au logement. Au nom de la réconciliation et de la mixité, le bureau exécutif nord-irlandais érige comme nouvelle catégorie d'action publique l'« espace partagé ».

Il donne forme à cette catégorie en établissant un seuil qui doit être respecté dans les mécanismes d'attribution des logements sociaux des résidences dites « partagées » et qui repose sur une catégorisation des demandeurs en fonction de leur confession (« catholiques », « protestants », autres). Si la mixité est présentée localement comme favorisant la « compréhension mutuelle », ce seuil rencontre des oppositions d'associations dans un contexte de privatisation du parc social. D'après elles, il pourrait maintenir les inégalités dans l'accès au logement social et remettre en cause une attribution des logements sociaux selon le seul critère du « besoin ».

À partir de cet exemple, Hadrien Herrault a mis au jour durant le webinaire les logiques politiques et sociales de l'imposition de la mixité comme objectif d'action publique, tout en montrant l'occultation d'oppositions préconisant de lutter contre les inégalités et les discriminations pour promouvoir la réconciliation.



POUR EN SAVOIR PLUS

Chamboredon Jean-Claude, Lemaire Madeleine, 1970, Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement., Revue française de sociologie, vol. 1, n° 11, p. 3-33.

Fondation Abbé Pierre, 2022, L'état du mal-logement 2022, 366 p.

Fol Sylvie, 2010, Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : Les ressources de la proximité, Regards Sociologiques, n° 40, p. 27-43.

Herrault Hadrien, 2020, Savoirs théoriques et genèse des prescriptions en aménagement-urbanisme. L'invention de « l'espace partagé » en Irlande du Nord, Thèse de doctorat à l'université François Rabelais de Tours.

Kirszbaum Thomas, 2008, Mixité sociale dans l'habitat : Revue de la littérature dans une perspective comparative, Paris : HALDE La Documentation française.

Launay Lydie, 2010, De Paris à Londres : le défi de la mixité sociale par les 'acteurs clés', Espaces et sociétés, vol. 140-141, n°1, p. 111-126.

Manley David, van Ham Maarten, Doherty Joe, 2012, « Social Mixing as a Cure for Negative Neighbourhood Effects: Evidence Based Policy or Urban Myth? » In Bridge Gary, Butler Tim et Lees Loretta (éd.), Mixed Communities: Gentrification by Stealth?, Bristol : Policy Press, 2012.

Préteceille Edmond, 2006, La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité, Sociétés contemporaines, vol. 62, n° 2, p. 69-93.

Réseau RECI, 2020, Les Conventions Intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ? Note technique janvier 2020, 21 p.

Slater Tom, 2013, Your Life Chances Affect Where You Live: A Critique of the 'Cottage Industry' of Neighbourhood Effects Research: A critique of neighbourhood effects research, International Journal of Urban and Regional Research, vol. 37, n°2, p. 367-387.

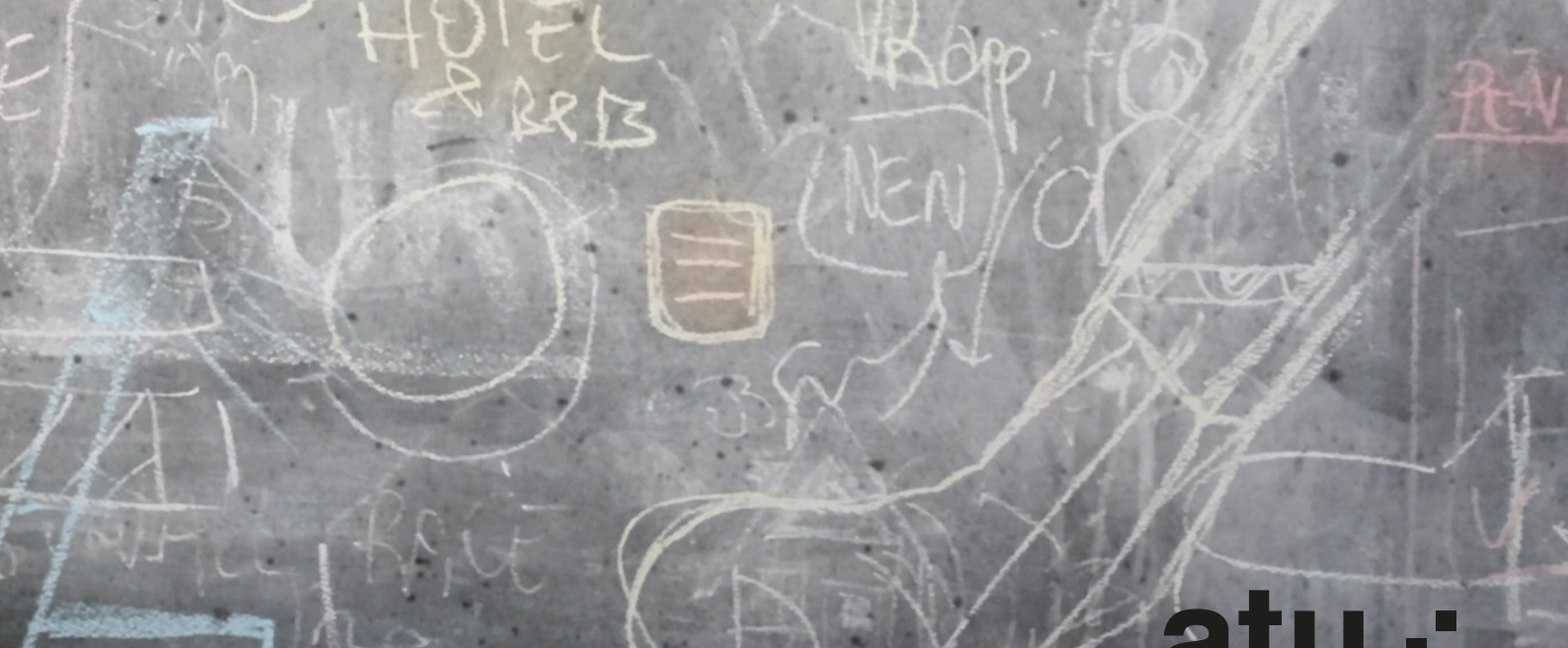
Tissot Sylvie, 2007, L'état et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique, Paris : Seuil.

ATU, 2019, « Portrait des territoires de la politique de la ville dans la métropole tourangelle »

ATU, 2020, « Parc locatif privé de la métropole tourangelle en 2018 », observatoire des loyers du parc privé

Agence Nationale pour l'information sur le Logement (ANIL), 2021, « Marchés locaux de l'habitat : complémentarité des parcs locatifs privé et public » ATU, collection des Repères, 2020

Insee, 2021, « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en région Centre-Val de Loire », Insee DOSSIER CENTRE-VAL DE LOIRE, n°7, 19 novembre.



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour - 56, avenue Marcel Dassault

BP 601- 37206 Tours Cedex 3

Tél : 02 47 71 70 70

atu@atu37.fr

www.atu37.org

QUOI DE NEUF DOCTEUR ?

Pour réagir à cette synthèse ou en savoir plus sur le webinaire
« Quoi de neuf docteur », n'hésitez pas à nous contacter : bourdu@atu37.fr

www.atu37.org

© ATU - Février 2022 / Quoi de neuf docteur ?
La mixité sociale par-delà le consensus

Directeur de la publication : Jérôme Baratier.
Rédacteurs : Emilie Bourdu, Hadrien Herrault.
Conception graphique et réalisation : Willy Bucheron.
Les droits de reproduction sont réservés sous toutes formes.
Photo de couverture : Andrea Piacquadio - provenant de Pexels.